



Quid des biens & salaires pendant la séparation ?

Par paddynette

Bonjour.

Conjoints sous le régime de la communauté séparés en attente d'une audience de conciliation.

Mes questions :

Les salaires perçus pendant la séparation font-ils intégralement partie de la communauté ?

Qu'en est-il des sommes investies et des biens matériels achetés pendant la séparation par l'un des conjoints à son seul nom ?

Et des comptes d'épargne ouverts à son seul nom pendant la séparation et sans procuration à l'autre ?

Encore une question si je peux me le permettre :

Et lorsque tous ces biens, salaires, sommes et comptes sont à l'étranger hors Europe, le juge français (le divorce se passera en France) en tient-il compte ?

Je vous remercie par avance de votre aide....